

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 25 fr. — Six mois, 50 fr. — Un an, 100 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 25 fr.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

PRIX DES INSERTIONS
 Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
 ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX, — à Lille, rue du Cœur-Saint-Étienne, 8.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
 Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 16 MAI 1884

CONSEQUENCES INATTENDUES D'UN TRAITE

Nous avons constaté, sans les exagérer ni les amoindrir, les avantages du traité de Tien-tsin. Si la paix est vraiment faite entre la France et la Chine, si la France recouvre de l'Orient à l'Occident la liberté d'action que l'expédition du Tonkin lui otait en partie, nous n'avons qu'à nous en féliciter patriotiquement.

Personne, en effet, n'avait prévu une issue si heureuse et si promptement redoutable conflit dans lequel le ministère de M. Jules Ferry nous avait engagés. Le succès des opérations militaires à Son-Tai, à Bac-Ninh et à Hong-Hoa nous faisait beaucoup d'honneur, mais n'apportait aucun avantage immédiat et ne faisait prévoir aucune fin. Le cercle de l'occupation française allait s'élargissant, et la solution fuyait toujours. On pouvait prévoir qu'avant la fin de l'année, notre corps expéditionnaire allait étendre sa conquête sur le Tonkin tout entier. Mais après ? Il fallait proposer un arrangement à la Chine. Si elle ne répondait pas ? Si elle refusait d'entrer en négociations ? Si elle se contentait de nous répondre : Vous êtes au Tonkin. Restez-y et laissez-nous tranquille ! — C'était alors l'occupation indéfinie, avec ses charges énormes et ses dangers de tous les jours.

Quel ministre se fût flatté de faire accepter aux Chambres et au pays un tel état de choses ? Ou bien, c'était la guerre directe avec la Chine, en vue de conquérir la paix. Et quel ministre eût proposé volontiers cette suprême résolution ? L'alternative était également redoutable, et c'est parce que tous les adversaires de la politique aventureuse du cabinet en avaient mesuré toutes les difficultés et tous les périls, qu'ils étaient fondés à dire que cette guerre du Tonkin était la plus désastreuse et la plus condamnable des aventures.

Eh bien ! le gouvernement n'aura pas seulement saisi au Tonkin l'occasion de signer avec les mandarins chinois un traité honorable ; il y aura encore trouvé la solution d'une question embarrassante, celle de la révision. Il parait que le canon de l'amiral Courbet n'a pas seulement renversé les murailles de Son-Tai, mais qu'il a brisé du même coup les résistances des partisans de la révision intégrale et des adversaires de toute révision.

C'est M. J.-J. Weiss qui a dégagé, dans le *Voltaire*, cette conséquence imprévue du traité de Tien-tsin. Il nous apprend que, s'appuyant sur la conclusion de ce traité, le ministère va se présenter devant les Chambres en triomphateur et obtenir d'elles tout à la fois la réunion du Congrès et la révision de la Constitution, dans la mesure désirée par lui. On discutait hier pour savoir s'il s'agissait d'un traité de paix ; la question est tranchée : c'est un traité électoral.

Le président du conseil, dit M. Weiss, acquiesce au fait de la convention de Tien-Tsin une force qui lui permettra de diriger d'une main sûre l'affaire imminente et difficile de la révision constitutionnelle... Nous ne croyons pas que M. Ferry soit homme à ne pas voir clairement tout l'étendue de ses avantages et à n'en pas douter... La position des choses est changée, et la direction des craintes et des desirs du public doit changer aussi. Ce qui préoccupait hier les politiques sages, c'était de savoir si M. Ferry se tracrait un maximum de révision au-delà duquel il ne se laisserait pas entraîner par ses adversaires. Ce qu'on doit maintenant attendre, c'est qu'il affronte bravement un minimum de révision en deçà duquel il ne se laissera pas refouler par des amis trop timorés... D'un seul et même coup, la République vient d'établir son autorité sur de vastes territoires, et elle s'est mise en posture de procéder avec sécurité à une œuvre législative dont le premier et solennel article sera, nous l'espérons, l'affirmation constitutionnelle de sa perpétuité.

Ainsi, poser des questions dangereuses, remuer davantage les fondements constitutionnels de la République, agiter plus fortement la France, telles sont les facilités que M. Jules Ferry se sera procurées au Tonkin. Qui se fut jamais imaginé qu'en surplus de ses périples, le Tonkin contenait un tel trésor ? Qui aurait supposé que M. Jules Ferry trouverait au Tonkin le pouvoir de changer, presque au gré de M. Barodet, la constitution de la République, et de contenir à demi M. Clémenceau ? Qui aurait pu croire enfin que le traité de Tien-Tsin permettrait à M. Jules Ferry d'inscrire en tête de la constitution révisée l'attestation de la perpétuité du gouvernement républicain ? En vérité, dans la combinaison accidentelle des causes et des effets, il y a, comme le dit un de nos plus distingués confères, un imprévu qui étonnera toujours la sagacité des logiciens et la simplicité des philosophes.

Malheureusement pour les opportunistes, il n'est pas aussi facile de garantir la perpétuité que de la décréter. Combien n'avons-nous pas vu passer de gouvernements dans ce siècle agité, auxquels on avait garanti la perpétuité ? Ils sont tombés tout de même. La République a vécu déjà treize ans sous sa forme précaire et révisable ; qui peut dire ce qu'elle durera à partir du jour où on lui aura

garanti la perpétuité ? qui peut dire aussi ce qu'il y aurait de gens désolés à l'idée d'être condamnés au régime actuel à perpétuité ? De tous les résultats du traité de Tien-Tsin, celui-ci serait le plus inattendu, mais il ne serait ni le plus sûr ni le plus avantageux.

Les électeurs de l'arrondissement d'Espalion voteront dimanche un député, en remplacement de M. Devic, qui a mieux aimé s'asseoir au fauteuil de président du tribunal civil d'Espalion que de continuer à siéger sur les bancs de la Chambre. Les conservateurs soutiendront avec énergie, contre les deux candidatures républicaines de MM. Labarthe et Denayrouse, celle de l'honorable M. de Benoit, ancien juge au tribunal de Rodez, mis à la retraite l'année dernière, lors de la réorganisation judiciaire.

Les feuilles ministérielles annoncent que le gouvernement doit présenter à bref délai un nouveau projet de loi modifiant le mode d'élection du conseil municipal de Paris. Le vote de ce projet permettrait de dissoudre le conseil actuel et de procéder à de nouvelles élections. L'expédient n'est pas du goût des radicaux, même de ceux qui avaient le plus vivement soutenu le sectionnement proportionnel imaginé par M. Floquet. Le *Rappel* déclare que ce serait « un 16 Mai miniature ». L'organisation municipale de Paris, dit ce journal, doit être la tâche d'une autre assemblée : « La Chambre actuelle doit renoncer à cette œuvre, comme à bien d'autres, également au-dessus de ses forces. Ce n'est pas la dissolution du conseil municipal qu'elle doit préparer maintenant, c'est la sienne. »

Le *Radical* voudrait un changement d'étiquette pour son groupe et pour le groupe opportuniste. « Les mots opportunistes et intransigeants, dit M. Henry Maret, ne sont pas les vraies appellations, qui devraient être : autoritaires et libéraux. Les ministériels et conservateurs n'ont aucun de leurs comités n'a osé s'intituler libéraux ; ils s'appellent volontiers progressistes (et nous connaissons leur façon d'entendre le progrès), ou démocrates, à l'instar de l'Empire. » M. Henry Maret ajoute : « Nous ne sommes pas seulement radicaux libéraux, mais aussi socialistes, c'est-à-dire désireux du règne de la justice dans la société. » Cette définition est vague ; elle conviendrait aussi bien aux conservateurs qu'aux radicaux ; car les conservateurs, eux aussi, sont « désireux du règne de la justice dans la société. »

L'ÉLECTION DES MAIRES

C'est dimanche qu'auront lieu, dans toutes les communes de France, l'élection des maires et des adjoints.

Nommé par le chef de l'Etat, le maire était jadis un des agents les plus actifs du pouvoir ; aujourd'hui, élu par ses pairs, il est la représentation fidèle du Conseil, son indépendance est absolue et s'il abdique au profit d'une théorie politique, s'il se fait le serviteur et l'esclave du gouvernement, c'est à son corps défendant et en assumant seul la responsabilité de ses actes.

Cette situation impose des devoirs nouveaux aux conseillers ; ils ont à se garder des hommes qui, dans un but d'avancement personnel, seraient capables de sacrifier l'intérêt local à l'intérêt politique.

La commune doit vivre de sa vie propre, il lui faut un maire résident, prompt à l'initiative, habile dans la gestion des affaires, et non pas des valets d'antichambre, faisant leur cour de ministère en ministère, et sollicitant faveurs et bontés de rubans.

Dans les très grandes villes même, là où, sur certains points, les relations avec le pouvoir central sont obligées, le maire sédentaire sera préférable. Il rendra des services plus grands en s'absentant rarement et en dirigeant efficacement l'administration, qu'en laissant aux mains d'un secrétaire ou d'un adjoint, dont l'initiative et la responsabilité seraient fatalement restreintes.

Dans les localités où les conservateurs ont obtenu la majorité aux dernières élections, le devoir est encore plus grand.

La plupart des conseils devront s'inspirer de l'intérêt de la commune, choisir avec un soin jaloux un maire dont les facultés administratives, les relations, le degré d'influence assurent son autorité.

Une grande mission incombe à nos amis : ils ont à montrer au pays lassé, à l'opinion fatiguée et désorientée, la supériorité des administrations conservatrices, des municipalités d'affaires sur les municipalités politiques.

expériences hasardeuses, aura, dans chaque département, les yeux fixés sur les municipalités conservatrices et elle attendra de les voir à l'œuvre pour juger le parti tout entier et se faire une opinion.

Dégoutés de l'opportunisme qu'elle subit, craignant de verser dans le radicalisme, dans une réaction, que les journaux intéressés lui peignent sous les couleurs d'un affreux despotisme, elle endure tout le mal présent, si grave qu'il soit, au mal imaginaire dont on la menace.

A nos amis de donner leur mesure, de montrer aux sceptiques, aux effarés, à tous ceux qu'on trompe et qu'on abuse, combien ils sont pratiques, modérés, amis des vraies libertés, respectueux de toutes les opinions, impartiaux et tolérants.

A eux de faire comprendre au public ce qu'est l'administration conservatrice, dans le sens large, accueillant, ouvert où nous l'entendons.

L'élection du maire est, le premier acte du conseil, et à lui seul déjà il peut, il doit indiquer la note de ce que sera toute la gestion municipale.

C'est le maire qui donne le ton aux délibérations, qui prend les principales initiatives ; c'est lui dont l'influence se manifeste le plus extérieurement ; il importe qu'aux qualités administratives et personnelles, il joigne une grande modération, que son nom soit comme une garantie de pacification, une assurance contre les craintes de récriminations et de rancunes.

Le choix du maire est donc une opération très grave, engageant un avenir qu'on ne saurait compromettre sans crime.

Nos amis le savent et tous, nous en sommes certains, ils seront à la hauteur de leur mission.

REVUE DE LA PRESSE

M. Waldeck et M. Ferry. Les échos indiscrets de l'Elysée nous apportent le bruit d'une grosse querelle qui aurait éclaté entre M. Waldeck-Rousseau et M. Jules Ferry. Nous laissons la parole au chroniqueur du *Soleil* :

L'absence du ministre de l'intérieur pendant la période électorale a été vivement critiquée par l'opposition de gauche. On nous assure que cette absence n'avait d'autre but que de laisser le champ libre au président du conseil ; ce lui-ci désirait se rendre compte de ne point sur le degré de confiance que mérite ce personnel préfectoral dont on se propose d'utiliser énergiquement les concours lors des prochaines élections des sénateurs et des députés.

Les membres de la majorité ministérielle, tout en paraissant apprécier le talent de M. Waldeck-Rousseau, en tant qu'orateur, lui reprochent depuis longtemps de ne point surveiller assez ses fonctionnaires. Ils disent qu'il règne au ministère de l'intérieur une anarchie résultant de luttes intestines : l'action du sous-secrétaire d'Etat, M. Margue, aurait été constamment paralysée par l'opposition du directeur des affaires départementales, M. Leguay, lequel serait, à son tour, tenu en échec par le cabinet du ministre.

Les préfets, ne se sentant plus surveillés, ne recevant aucune direction, agiraient à leur guise ; certains d'être maintenus en fonctions aussi longtemps que les opportunistes gardent la direction des affaires, ils chercheraient à se couvrir du côté des radicaux ou des amis de M. de Freycinet.

Ces récriminations devenant plus vives à la veille des élections municipales, M. Jules Ferry voulut se rendre compte par lui-même de ce qu'ils pouvaient avoir de fondé ; il fit venir plusieurs préfets dans son cabinet et correspondit directement avec quelques autres. Cet état de choses ne pouvant se prolonger sans rendre la situation de M. Waldeck-Rousseau assez difficile et assez délicate, celui-ci préféra s'éloigner et laisser le champ libre au président du conseil.

M. Ferry a mis à profit l'absence de son collègue pour étudier les dossiers des préfets et poursuivre une enquête de concert avec divers membres de la majorité. Elle lui a démontré la nécessité de remplacer immédiatement une douzaine de ces fonctionnaires, dont quelques-uns sont à la tête de préfectures importantes ; le mouvement était prêt, il avait été communiqué à plusieurs sénateurs et députés, il devait paraître à l'*Officiel* quelques jours avant la rentrée des Chambres.

Il paraît que M. Waldeck-Rousseau a trouvé que M. Ferry avait un peu trop substitué son action à la sienne ; il a déclaré aux membres du Parlement qui avaient quelque intérêt à voir remplacer les préfets que ces fonctionnaires seraient maintenus au moins jusqu'à nouvel ordre. L'affaire en est là ; mais M. Ferry ne désespère pas d'obtenir gain de cause.

A propos du traité de Tien-Tsin

On lit dans le *Journal des Débats* : On s'est demandé si le traité de Tien-Tsin serait soumis à la ratification des Chambres et si l'approbation du Parlement était nécessaire pour le rendre valable. Il faut répondre négativement, et si la discussion s'ouvre sur cette convention, ce ne peut être que par voie d'interpellation ou à propos de la demande de crédits pour le Tonkin dont le gouvernement saisira la Chambre des députés dès la rentrée.

L'article 8 de la loi des 16 et 18 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics est ainsi conçu : « Le président de la République négocie et ratifie les traités ; il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. » Les traités de paix, de commerce, les traités qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes et au droit de propriété des Français à l'étranger ne sont d'habitudes qu'après avoir été votés par les deux Chambres. Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

Or, le traité de Tien-tsin ne rentre dans aucune des catégories puisqu'il n'est pas un traité de paix — nous ne sommes pas en état de guerre avec la Chine ; — il n'est pas un traité de commerce ; — il se borne à prévoir la conclusion d'un tel traité ; — il n'est relatif ni à l'état des personnes ni au droit de propriété des Français à l'étranger, et enfin il ne stipule aucune cession, aucun échange, aucune adjonction de territoire. Le Président de la République est donc simplement tenu à en donner connaissance aux Chambres.

Mais le gouvernement devra saisir le Parlement de deux actes diplomatiques qui ont une étroite connexion avec le traité de Tien-tsin et qui sont mentionnés ; c'est, d'abord, le traité de Hué plus ou moins modifié qui établit notre protectorat sur le Tonkin ; c'est, en second lieu, le traité de commerce qui sera conclu avec la Chine. Il n'en est pas moins étrange que l'instrument principal soit constitutionnellement soustrait à l'examen du Parlement alors que son approbation est nécessaire pour les conventions annexes.

La chose est, en effet, des plus étranges. Rien n'est mieux fait pour favoriser le pouvoir personnel ; M. Jules Ferry l'a bien compris. C'est en profitant ainsi des lacunes de la loi constitutionnelle qu'il a pu, deux fois, entreprendre une guerre, la poursuivre, la terminer, et conclure des traités sans consulter les Chambres au préalable, et sans avoir besoin de leur approbation.

La situation en Corse

M. Pierre Giffard vient de faire un voyage en Corse. Il nous trace, dans le *Figaro*, un triste tableau de la situation de ce malheureux pays :

Règle générale, dit-il, quoi qu'on vous raconte sur les mœurs politiques de la Corse, croyez-le. Car la politique est mêlée à tout. Elle empêche tout progrès, elle empêche tout soulèvement, mais tout le monde ne professe pas pour l'inépuisable horreur instinctive ou un scepticisme dédaigneux. Et si on trouve que les Corse ne se considèrent pas comme empoisonnés par ce virus. Au contraire, ils se battent et se tuent toujours avec une grande énergie.

Les coups de fusil s'échangent avec une facilité qui fait rêver. Depuis le premier jour des élections, on a déjà tué dix personnes : un maire ici, un adjoint là, un juge de paix à droite, un conseiller municipal à gauche. Bagatelles que tout cela. Vous croyez que les bagatelles s'arrêtent là ? Non, les bagatelles de la politique ont divisé les familles et elles ont causé de tout ce qui peut arriver, heur ou malheur, dans leur pays.

Prenez le rôle des assises que je viens de lire dans un journal quelconque de Bastia : vous n'y trouverez que des assassinats. Il y a douze affaires à juger ; douze assassinats. Mions lui assasina et quatre autres pour l'heure. Mais tout cela, pas un vol, pas un faux, pas un de ces attentats à la pudeur qui encombrant les rôles d'assises sur le continent. Rien que des assassinats.

On tue toujours, dans les montagnes, au flanc des collines, le long des maquis, avec l'imperceptible sérénité qui appartenait aux temps anciens. Il y a des villages de l'intérieur, à Zicavo, par exemple, où l'on vous dit très bien que la population a le désir de faire un tour de promenade après le souper de huit heures :

— Monsieur, ici on ne sort pas le soir. La terreur enfume les gens chez eux, et pour cause, chacun des cinq cents habitants que renferme actuellement la Corse pouvant se livrer volontairement ou involontairement à sa distraction favorite, qui consiste à mettre le feu à un bâtiment, à incendier les récoltes, à envoyer au premier venu qui passe trop tard à sa portée.

Nous sommes toujours, il faut bien se pénétrer de cette vérité, dans l'île escarpée, montagneuse, abandonnée honteusement par la France, qui n'a pas encore fait une seule ligne de chemin de fer, alors que la Sardaigne est sillonnée de voies ferrées dans tous les sens, où le berger incendie cinquante hectares de maquis pour faire de la place à cinquante moutons ; où le paysan qui a des comptes à régler avec la justice prend son fusil et se va tenir la campagne ; où le gendarme qui marche contre un de ces paysans, risque sa vie dix fois pour un ; où l'indigène qui possède un olivier et dix touffes de genêts se croirait déshonoré s'il donnait à ces modestes végétaux les soins qui leur sont dus ; où 12 000 Luquois viennent annuellement de Livourne pour cultiver, pendant six mois, les champs de messieurs les paysans Corse ; où lesdits paysans, fièrement vêtus de vestes en velours, ne considèrent que deux objets en cette vie : le fusil et le bulletin de vote ; où la radiation des listes électorales constitue la plus grande injure qu'un paysan puisse faire à un homme ; où l'on ne juge de paix comme des chiens, parce que ces juges de paix, tous Corse, épousent les querelles de telle ou telle famille, de tel ou tel parti et ne rendent pas justice au pauvre diable, qui se fait alors justice lui-même, absolument comme au temps où le Géniois détesté opprimait la Corse ; où la haine profonde qu'on a pour l'opportunisme dans une grande partie de la population vient de ce que Gambetta, fondateur de cette religion politique, descendait d'un Géniois de Gènes, bien certainement ; où le bandit qui a trois ou quatre pauvres gendarmes « sur la conscience » vient convoquer son avocat et le président du tribunal avant de se constituer prisonnier, et se dirige, si tel est son bon plaisir, vers la prison de Bastia ou d'Ajaccio, fier comme Artaban, les mains libres, loin de tout contact humiliant avec la maréchaussée.

Nous sommes toujours dans le pays où le plaideur serre la main de son avocat après le procès gagné ou perdu et lui dit en matière de paiement : « Vous savez ce que je vous suis. » S'il faut prendre le fusil pour vous être agréable, comptez sur moi, et touchez là. — ce qui fait que les avocats en Corse ne font pas fortune, et qu'on tue son voisin le plus souvent par peur qu'il ne vous tue le premier, ce qui

entretient une terreur perpétuelle dans le pays, où l'excitation des partis, enfin, est devenue telle, que si demain M. Rochefort venait se présenter aux élections à Bastia, pour y faire échec à un candidat quelconque de gouvernement, toute la population réactionnaire voterait pour lui comme un seul homme, uniquement pour protester contre l'opportunisme, qui est, je le répète, la bête noire de la Corse en ce moment.

Nos soldats au Tonkin

Voici un extrait du journal républicain le *Temps*, journal non suspect de pessimisme, qui édifiera nos lecteurs sur les régions dont M. Ferry vient de doter notre pays.

C'est le correspondant spécial du *Temps* au Tonkin qui écrit ceci : Je commence à comprendre le climat du Tonkin. Il est tempéré huit mois de l'année sous les mêmes latitudes que Calcutta et que le Sénégal, parce qu'une couche épaisse de vapeurs est sans cesse interposée entre le soleil et la terre. Nous vivons à l'abri de l'astre tropical, mais au prix d'une humidité constante et de variations de température excessives. Que la brume soit bien dense, et nous voilà frissonnants et emmitouffés, comme si nous recommençons la campagne de Russie ; que la voûte des nuées s'ébrèche sur notre tête, et l'air est le soleil de l'Inde verse par la trouée ses lourds rayons, qui ressemblent à des jets de plomb fondu.

Toujours la rizière aussi. Le sol, en certains endroits, n'est qu'une croûte mince sur un gouffre brûlant ; comme une pellicule de caoutchouc, elle se balance avec une élasticité surprenante, cède et rebondit sous les pieds. Les naseaux des chevaux battent le pavé, et les pieds des hommes se font mal à marcher. C'est un spectacle à voir, et qui ne saurait être décrit.

En revanche, voici un passage bien consolant relatif à l'admirable conduite de nos soldats : Quel pays d'extrêmes ! En une nuit, il a changé. Maintenant les sentiers de la rizière sont indécrottables ; une couche de boue savonneuse, glissante et traîtresse comme le pire des verglaises, recouvre les étroites chaussées de terre glaise. Impossible de s'y tenir en équilibre, à droite et à gauche, c'est la rizière inondée avec ses gouffres sournois et ses montagnes de boue. C'est accomplir l'impossible. Le soldat préférerait cent fois les risques du champ de bataille.

Les coolies, vêtus d'une guenille jetée sur l'épaule, ont passé, eux aussi, la nuit dans la boue. Pour se réchauffer un peu, ils se serrent les uns contre les autres, en grelottant de froid et de fièvre. Quelques-uns ont eu soin de se munir en partant d'un morceau de plâtre, c'est fait ressembler à un paquet de broussailles ; d'autres s'enroulent dans une natte, d'autres ont des détroques européennes qu'ils ont volées ou qu'ils doivent à la pitié des soldats ; d'autres sont presque nus et on se sent glacé soi-même à voir leurs membres jaunes exposés sans défense aux morsures de ces rudes matinales.

L'œuvre de l'humanité, tremblant de misère, la face abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards. Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Les artilleurs se mêlent à eux et on commence à retrainer les canons. Souvent le chemin n'a pas les soixante centimètres nécessaires pour l'usage des deux roues : alors soldats et coolies descendent dans la rizière et patouaillent dans l'eau pour en porter une, tandis que l'autre fait abrutie, les bras gourds, ils vont se réchauffer aux cordes et aux brancards.

Le conseil a pris une détermination sur ces différents points. On sait que chaque commune, quelle que soit sa population, a le droit seulement d'un député ; le gouvernement établit la proportionnalité entre le nombre de députés et celui de la population ; toutefois, cette proportionnalité est plus faible que dans les propositions de révision de M. Gambetta.

En ce qui concerne les inamovibles, sans que la mesure ait d'effets rétroactifs, à partir de la promulgation de la loi révisée, ceux-ci seraient supprimés. Le Sénat n'aurait plus le droit d'élection. En outre, les sénateurs de la catégorie dont il s'agit auraient à se soumettre au renouvellement, comme leurs collègues des départements.

Relativement aux attributions financières, le dernier mot resterait à la Chambre, après deux examens successifs par le Sénat. Enfin, les prières publiques seraient supprimées.

Voilà, en substance, le projet que le gouvernement déposera à l'une des séances qui auront lieu le 17 mai. Il est certain maintenant que ce projet aura lieu d'abord sur le bureau de la Chambre. L'urgence sera demandée.

On ajoute que l'on prévoit un certain nombre d'amendements.

M. le comte de Paris et la Société de l'histoire de France

La Société de l'histoire de France, dans sa dernière séance, a lu le rapport de M. le comte de Paris sur la liste de ses membres. Conformément aux statuts de l'association, la présentation a été faite par deux sociétaires, qui ont été M. le marquis de Vogüé et M. le duc de Trémolles. La Société n'a pas de caractère politique ; elle compte des hommes de tous les partis ; à côté du duc de Broglie et de M. Léopold Delisle figuraient, hier encore, M. Henri Martin et M. Mignet ; mais elle s'est toujours tenue à l'écart de la politique. Le comte de Paris, tant à cause du caractère auguste de sa personne que de sa compétence dans les sciences historiques.

Actuellement, la Société compte sept cents membres. Chacun d'eux verse une cotisation annuelle de trente francs. Fondée en 1833, elle a successivement publié, sous la présidence de M. Guizot, de M. de Barante et, présentement, de M. Jourdain, de l'Institut, deux cent seize volumes de documents originaux de l'histoire de France, de Grégoire de Tours au dix-huitième siècle, annales, chroniques, etc.

Cette société rend d'immenses services, non seulement aux historiens, mais à tous ceux qui s'occupent d'histoire. D'autres sociétés se sont formées sur son modèle, à Paris et en province, et sont allées à compléter son œuvre par les monographies locales. Par exemple, la *Société des Lettres antiques* nous a donné beaucoup de renseignements intéressants sur le moyen-âge.

La Société de l'histoire de France célébrera son cinquantième anniversaire le 20 mai 1884, car elle a commencé de fonctionner le 20 mai 1834.

Les papiers de M. le comte de Chambord

L'expédition des papiers du comte de Chambord est terminée. Tous ceux qui tiennent des renseignements sur le prince à Paris et en province ont été écrits. Il n'est question d'aucune publication d'autres écrits. La comtesse de Chambord continuera à résider alternativement à Froberg et à Gortz. Elle ne songe nullement à des journaux qu'on annonçait, à sa faveur Carmélite.

Démission de M. Margue

M. Margue, qui l'état de sa santé empêche de conserver ses fonctions, a donné définitivement sa démission de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

L'amiral Galiber

Le contre-amiral Galiber, notre ex-commandant en chef à Madagascar, a souvent réclamé des renforts pour l'expédition ; il ne les a pas obtenus. En revanche, pour le démolir de ses déboires, le gouvernement s'est efforcé de lui accorder la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur.

L'Assemblée des catholiques

Ce soir, le congrès catholique s'est réuni en séance générale, sous la présidence de M. l'abbé de Courcy, directeur des œuvres diocésaines.

M. le baron de Ravignan a parlé devant un auditoire nombreux, sur le nouveau projet relatif à l'enseignement primaire. L'émotion a été grande. Landais a soulevé de fréquents applaudissements. Son discours est admirable.

M. Depuyre, ancien garde des sceaux, a vivement critiqué, dans une remarquable péroraison, le projet visant les associations religieuses.

Une allocution toute chrétienne de l'abbé de Courcy a terminé cette intéressante séance.

Voyage du prince Guillaume

On commente beaucoup le voyage du prince Guillaume de Prusse à Saint-Petersbourg et surtout le fait qu'il se accompagne du général de Waldere, adjoint au chef de l'état-major général du général de Moltke. Le général est occupé exclusivement, dans les dernières années, de l'éventualité d'une guerre avec la Russie ; ce fut lui qui, en 1883, inspecta la frontière prusso-russe, et c'est sur sa proposition que les garnisons allemandes furent renforcées à cette époque.

La conférence

La Chambre des Communes, plusieurs membres demandant que le gouvernement déclare s'il consentira à assister à la conférence, au cas où l'on discuterait des questions autres que la question financière. Les ministres refusent de répondre.

Le krach de New-York

On télégraphie New-York à la date du 15, que la Bourse a été meilleure à l'ouverture par suite de la reprise de paiements à la Banque métropolitaine. L'amélioration du cours avait été de 1 1/2 à 4 60.

NOUVELLES DU JOUR